



Force 20CS

12 janv. 2021

Maïs

Comment optimiser mon rendement ? 🤔

50% du rendement se joue au semis, alors tu peux commencer par là ! 🌱

Tant que ça ??? 😳

Et oui ! Moi, pour éloigner taupins, scutigérelles et chrysomèles, j'utilise FORCE 20 CS en Protection de Semences ! 🙌 🐛

La protection Force 20 CS est recommandée par ses utilisateurs !

2/3 des maïsiculteurs plébiscitent : 👍

- son efficacité contre les insectes ravageurs
- le maintien de la densité de pieds
- la vigueur à la levée

87% des utilisateurs sont prêts à le réutiliser

7/10 Note globale attribuée au produit

Étude réalisée en juin 2020 en France auprès de 302 exploitations

👋 Pss ! Envie d'entendre nos experts sur le maïs ?

🔊 Écoutez nos émissions audio sur syngenta.fr

Copyright SA © 2020



* Cultivez votre réussite

Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



FORCE® 20 CS - AMM N° 2042646 - Composition : 200 g/l Infuthrin®. P261 Eviter de respirer les poussières/vapeurs. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection - se reporter aux tableaux du livre de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P294 Porter un équipement de protection respiratoire - se reporter au livre de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P300-P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/Un médecin en cas de malaise. P301 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzothiazol-3(2H)-one. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIERES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la viderie du semis. Se reporter à l'étiquette au semis pour plus de détails. L'emballage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application. Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la Infuthrin® n'est pas autorisée. Rincer l'équipement au moins deux fois. Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la bague du semoir pour les semences de maïs embobées. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les organismes aquatiques, la semence doit être entièrement incorporée dans le sol à une profondeur de 3 cm pour les usages sur céréales et à une profondeur de 2,5 cm pour les usages sur betteraves. SP5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. SP6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandues. SP8 Dangereux pour les abeilles. Lors du semis : ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.



Syngenta France SAS - 1226, chemin de l'Habit - 31790 Saint-Sauver - France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire: FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. ® Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions précises : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.